

## COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

2022 10.07  
Envoyé en préfecture le 24/10/2022  
Reçu en préfecture le 24/10/2022  
Affiché le  
ID : 029-212902647-20221019-20221007-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 12 octobre. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Chrystel ABGRALL, Paul LAURENT, Fabienne MADEC et Valérie PAUL, absents excusés.  
Chrystel ABGRALL a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.  
Paul LAURENT a donné pouvoir à Corentin PARENT.  
Valérie PAUL a donné pouvoir à Bernard MICHEL.  
Secrétaire : David LE BORGNE

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	11	14	14		

#### **Objet : VENTE DE DELAISSE COMMUNALE A KERIVIN**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les parcelles AC1 et AC48 à Kérivin en SAINT-SERVAIS sont en vente. L'agence immobilière a pris contact avec la mairie.


Un délaissé communal se trouve entre les deux parcelles, le futur acheteur souhaiterait acquérir ce délaissé.

Monsieur le maire propose de vendre ce délaissé au prix de 2,50 euros le M2, les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après exposition du dossier et échange entre les élus ;

#### **Le conseil municipal :**

- **DONNE** son accord pour vendre ce délaissé au prix de 2,50 euros le M2, les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Bernard MICHEL, Maire  
  
LE MAIRE  
BERNARD MICHEL

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 029-212902647-20221019-20221007-DE

